

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 02826
Numéro SIREN : 426 320 180
Nom ou dénomination : FIRST STOP WEST

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2021 sous le numéro de dépôt B2021/029038

FIRST STOP WEST
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2 183 988,75 Euros
Siège social : 17-19 Rue Jean Zay
CS 50217
69808 SAINT-PRIEST

426 320 180 R.C.S. LYON

BILAN ET ANNEXES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Certifié conforme

Pour la Société FIRST STOP EUROPE
M. Christophe de VALROGER

DocuSigned by:

Christophe DE VALROGER

A68CC141791F497...

I. BILAN AU 31/12/2020

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 153 176	64 510	2 088 666	10 930
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	210 672	209 285	1 388	1 468
Installations techniques, mat. et outillage	250 599	181 407	69 193	143 709
Autres immobilisations corporelles	14 786	12 573	2 213	7 878
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	441 945	212 143	229 802	259 038
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	3 071 179	679 918	2 391 261	423 023
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	0		0	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	4 788 059	271 810	4 516 249	5 743 532
Autres créances	13 034 415		13 034 415	6 331 105
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (Donc actions propres) :				
Disponibilités	135 911		135 911	443 801
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				202 673
ACTIF CIRCULANT	17 958 384	271 810	17 686 574	12 721 112
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	21 029 564	951 728	20 077 836	13 144 135

SAS FIRST STOP WEST

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Capital social ou individuel (dont versé : 2 183 989)	2 183 989	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)	2 748 313	1 781 574
Report à nouveau	1	1
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 320 241	966 739
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	25 495	45 871
CAPITAUX PROPRES	6 288 038	2 904 184
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	57 000	
Provisions pour charges		
PROVISIONS	57 000	
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	7 834 726	1 512 917
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 573	6 662
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 003 372	4 996 430
Dettes fiscales et sociales	979 736	1 083 036
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 913 390	2 640 907
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	13 732 798	10 239 951
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	20 077 836	13 144 135

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

Rubriques	Exercice 2020			Exercice 2019
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	12 807 572	55 058	12 862 630	17 779 226
Production vendue de biens				
Production vendue de services	542 379	-11 859	530 520	422 201
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	13 349 951	43 199	13 393 150	18 201 427
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			55 219	45 599
Autres produits			7 620 199	8 556 776
PRODUITS D'EXPLOITATION			21 068 568	26 803 801
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			12 852 137	17 719 511
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			4 952 717	6 428 094
Impôts, taxes et versements assimilés			66 392	78 141
Salaires et traitements			532 098	590 121
Charges sociales			234 756	248 567
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			108 794	149 676
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 531	131 549
Dotations aux provisions			57 000	
Autres charges			240 316	-10 027
CHARGES D'EXPLOITATION			19 046 740	25 335 631
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 021 828	1 468 169
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			2 215 114	1 034
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			554	1 034
Reprises sur provisions et transferts de charges			2 214 560	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			2 214 831	709
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			2 214 831	709
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			283	325
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			2 022 111	1 468 495
PRODUITS EXCEPTIONNELS			28 992	31 309
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			840	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			18	3 840
Reprises sur provisions et transferts de charges			28 134	27 469
CHARGES EXCEPTIONNELLES			29 334	14 794
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			21 577	7 547
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			7 757	7 247
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-342	16 515
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			701 528	518 271
TOTAL DES PRODUITS			23 312 675	26 836 144
TOTAL DES CHARGES			21 992 433	25 869 405
BENEFICE OU PERTE			1 320 241	966 739

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Activité de la société

La société a pour objet (objet modifié par PV des décisions de l'associé unique le 31/12/2020, modifications et précisions ci-dessous) :

- La gestion et l'animation de l'enseigne et du réseau FIRST STOP, groupement de négociants indépendants spécialistes du pneumatique et du train roulant. A ce titre, la Société peut agir en qualité de centrale d'achats ou de référencement pour les adhérents du réseau FIRST STOP, accompagner le développement des adhérents en participant à leur financement ou en apportant des garanties ou cautions, transmettre son savoir-faire et son expérience en termes de gestion des points de vente et plus généralement prendre toutes les dispositions pour animer commercialement, le réseau FIRST STOP et favoriser son développement.
- L'achat, la vente, l'importation, l'exportation de tous pneumatiques ou de toutes matières susceptibles de les compléter et remplacer, chambre à air, carburants, huiles et graisses ainsi que toutes pièces et accessoires pour véhicules automobiles, le matériel agricole, les vélos et les véhicules à deux roues, électriques ou non, y compris toutes prestations s'y rapportant.
- La vente de tous produits, accessoires, pièces détachées matériels et services destinés ou liés aux véhicules automobiles, aux vélos et aux véhicules à deux roues, électriques ou non, et à leurs utilisateurs.
- La réparation, l'entretien, la maintenance et le contrôle des produits, accessoires, pièces détachées matériels et services destinés ou liés aux véhicules automobiles, aux vélos et aux véhicules à deux roues, électriques ou non, y compris toutes fournitures et prestations s'y rapportant.
- Le référencement et la centralisation des achats et des ventes des produits et services nécessaires à cette activité, pour son propre compte ou celui de tout contractant de son choix.
- La création, le développement et la commercialisation d'applications numériques relatives à tous types de véhicules (véhicules automobiles, vélos, véhicules à deux roues, électriques ou non).

1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 soit une durée de 12 mois.

Modification de l'objet social et du Capital Social

La modification de l'objet social et du capital social a été actée par le PV des décisions de l'associé unique du 31 décembre 2020. Les statuts ont été mis à jour à la même date.

L'associé unique METIFIOT a fait l'objet d'une fusion absorption en date du 30 septembre 2020 par la société AYME & FILS et a changé de dénomination sociale pour FIRST STOP

AYME. A cette occasion l'associé unique a apporté à FIRST STOP WEST les marques Coté Route et Culture Pneu. Le capital a été augmenté, il est passé de 100 000 euros à 2.083.988,75 euros par voie d'émission de 136 655 actions d'une valeur de 15,25 euros chacune, en rémunération de l'apport de marques.

Le capital est fixé à 2.183.988,75 euros divisé en 143 212 actions de 15,25 euros chacune.

COVID-19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23/03/2020 ont affecté l'activité économique de l'exercice 2020 de la société First Stop West, sans toutefois remettre en cause la continuité de son exploitation.

Compte tenu de la baisse d'activité, l'entreprise a eu recours à l'activité partielle pour une partie du personnel de mars à juillet 2020.

Contrôle fiscal

Le contrôle fiscal des années 2017, 2018 débuté en février 2020 se poursuit.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Identité de la société Mère de l'Intégration Fiscale au 31/12/2020 :

BRIDGESTONE France
575 Avenue Washington
62400 BETHUNE
N° SIREN : 361 200 389

Identité de la société Mère du sous-groupe de consolidation :

BRIDGESTONE EUROPE NV
Kleine Kloosterstraat 10
1932 ZAVENTEM
BELGIUM

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan est de 20.077.835,13 €

Le résultat est un bénéfice de 1.320.241,03 €

Les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31/12/2020 sont établis selon la disposition du Code de Commerce et des règles énoncées par le Plan Comptable Général, notamment le règlement des Autorités des Normes Comptables (ANC) n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le dernier règlement ANC n° 2018-01, ainsi que le règlement ANC n° 2015-05 portant sur les instruments financiers à terme et opérations de change.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1. Immobilisations

3.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles d'un montant brut de 2.153.176 euros au 31/12/2020, sont composées de logiciels pour 69 187,56 euros et des marques Coté Route et Culture Pneu pour 2.083.988,75 euros apportées par l'associé unique au 31/12/2020.

SAS FIRST STOP WEST

Les logiciels sont amortis comptablement sur une durée linéaire de 3 ans et fiscalement sur une durée linéaire de 1 an.

3.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations :

- ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel) :

Immobilisations corporelles	Amort pour dépréciation comptable	Amort fiscalement pratiqués
Constructions gros œuvre	L 30 ans	L 30 ans
Constructions second œuvre	L 10 ans	L 10 ans
Agencements constructions :racks	L 10 ans	D 10 ans
Agencements constructions :autres	L 10 ans	L 10 ans
Matériels et outillages	L 3 à 10 ans	D 3 à 10 ans
Véhicules charge utile > 2 tonnes	L 4 ans	D 4 ans
Véhicules charge utile < 2 tonnes	L 4 ans	L 4 ans
Matériel de bureau et informatique	D 5 ans	D 5 ans
Mobilier	L 6 ans 2/3	L 6 ans 2/3

Dans le cas particulier des biens acquis dans le cadre de contrats de location aux adhérents, l'amortissement est calculé en fonction de la durée du contrat.

3.1.3. Immobilisations financières

Participations et autres titres :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.2. Stocks de marchandises (PLV)

Il n'y a plus de stocks Publicité sur Lieu de Vente depuis l'exercice 2018.

3.3. Créances et dettes

Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Les comptes arrêtés au 31/12/2020 sont conformes aux nouvelles règles relatives aux provisions et autres passifs énoncés par le règlement CRC n° 2000-06 et l'avis du CNC n°00-01.

3.4. Provisions pour risques

Les provisions ont été constituées conformément aux nécessités et dans le respect des dispositions de la législation fiscale.

3.5. Dérogations aux principes généraux

3.4.1. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.4.2. Changement de méthode de présentation

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET 4 2 6 3 2 0 1 8 0 0 0 0 4 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS FIRST STOP WEST

ADRESSE (voie) 17-19 rue Jean Zay

CODE POSTAL 69800 VILLE ST-PRIEST

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	236 655
---	----	---	--	----	---------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
---	----	--	--	----	--

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination First Stop Ayme

N° SIREN (si société établie en France) 722620119 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 236 655

Adresse : N° Voie 17-19 Rue Jean Zay

Code Postal 69800 Commune ST-PRIEST Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

FIRST STOP WEST
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2 183 988,75 Euros
Siège social : 17-19 Rue Jean Zay
CS 50217
69808 SAINT-PRIEST

426 320 180 R.C.S. LYON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique, sur proposition de la Présidente de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 s'élevant à 1 320 241,03 Euros de la manière suivante :

- 5 % à la « Réserve Légale »	pour	66 012,05 Euros
- Au compte « Autres Réserves »	pour	1 254 228,98 Euros

Certifié conforme
La Présidente
Pour la Société FIRST STOP EUROPE
Monsieur Christophe de VALROGER

DocuSigned by:
Christophe DE VALROGER
A68CC141791F497...

FIRST STOP WEST

Société par actions simplifiée

17-19 Rue Jean-Zay

69800 SAINT-PRIEST

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

FIRST STOP WEST

Société par actions simplifiée

17-19 Rue Jean-Zay

69800 SAINT-PRIEST

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'associé unique de la société FIRST STOP WEST

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FIRST STOP WEST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d’émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d’ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l’associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l’article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 18 juin 2021

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

A blue ink signature of Jean-Marie Le Jeloux, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by the name 'Le Jeloux' in a cursive script.

Jean-Marie LE JELOUX